



COOPOLY
VOTRE LIBRAIRIE DE GÉNIE

www.coopoly.ca

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

Historique	3	Le mouvement coopératif	9
Profil	3	Engagement dans le milieu	10
Mission	3	Assurances	11
Cooply en quelques dates	3	Rapport de l'auditeur indépendant	12
Mot du directeur général	4	État des résultats et du résultat étendu	15
Mot du président	5	État de la réserve	16
Organisation	6	Bilan	17
Conseil d'administration et comité exécutif	7	État des flux de trésorerie	18
Participation à diverses activités	7	Notes complémentaires	19
Comités de développement	8	Renseignements complémentaires	28
Notre équipe	8		

PRODUITS ET SERVICES

Cooply offre des services adaptés aux besoins de ses membres et en constante évolution. Parmi l'offre de services, on retrouve les éléments suivants :

Produits :

- Manuels de cours
- Manuels de référence
- Notes de cours et matériel pédagogique
- Littérature générale
- Littérature spécialisée
- Papeterie
- Fournitures de bureau
- Accessoires informatiques et électroniques
- Cartouches d'encre
- Vêtements promotionnels et sacs à dos

Services :

- Service de commandes spéciales
- Service aux entreprises et organismes
- Service aux diplômés(es)
- Service aux bibliothèques
- Service aux centres de documentation

SITE WEB TRANSACTIONNEL

SERVICE DE COMMANDE SPÉCIALE POUR RÉPONDRE À TOUS VOS BESOINS

COUP D'ŒIL SUR COOPOLY

Historique

Première coopérative en milieu scolaire, Coopoly a été fondée le 3 octobre 1944. D'abord un centre intellectuel et culturel, Coopoly a évolué au fil des années pour devenir aujourd'hui une librairie hautement spécialisée en ingénierie ainsi qu'un partenaire de choix pour l'École Polytechnique dans l'offre de services qu'elle peut apporter à sa communauté. Malgré son âge, l'heure de la retraite est loin d'avoir sonné pour votre coop. En effet, nous sommes à la recherche présentement de différentes avenues de développement et de diversification qui permettront de maintenir Coopoly dans l'ère du temps pour encore longtemps.

Tous ces projets sont en conformité avec notre mission première qui a toujours été de desservir au mieux et d'être à l'écoute de la communauté de l'École Polytechnique. Qu'elle agisse auprès des étudiants et étudiantes, du corps professoral et de l'ensemble des employés de l'École ou de ses diplômés, Coopoly poursuit sa mission et le fera pour les générations à venir.

Profil

Date de fondation :	3 octobre 1944
Nombre de membres depuis sa fondation :	91 051
Nombre de membres actifs :	6 956
Chiffre d'affaires :	1 243 998 \$
Secteurs d'activités :	Librairie Papeterie
Actifs :	803 321 \$
Nombre d'employés permanents :	5
Nombre d'employés temporaires :	4

Mission

Coopoly est une entreprise qui offre à ses membres des biens et services dans les domaines d'utilité pédagogique, intellectuelle et d'usage personnel.

Coopoly en quelques dates

3 octobre 1944

- Dix (10) étudiants se regroupent pour fonder une coopérative à l'École Polytechnique. Le capital social d'ouverture est de 12 \$

1944 à 1965

- L'entreprise offre surtout des services et du matériel

1965 à 1971

- Faute de relève, Coopoly n'est pas en activité

1972

- Mise en marché de la calculatrice de poche HP

1975

- Fusion des activités librairie et informatique

1975 à 1985

- Coopoly librairie poursuit son petit bonhomme de chemin
- Coopoly informatique est en plein essor

1985

- Création du projet micro

1989

- Mauvais choix de modèle d'ordinateur
- Banque rappelle son prêt et met fin au plan de financement étudiant pour achat
- Début de la fin

1992

- Le mot faillite commence à être prononcé
- Coupure de personnel importante et réorganisation
- Mauvaise décision administrative (loyer pour un local vide sur Jean Talon)

1992-1993

- Entente avec les créanciers et support de l'institution pour sauver l'entreprise
- Début du plan de redressement
- Toutes les activités regroupées en un seul point de vente à la Polytechnique

1993-1994

- Situation est stabilisée et Coopoly rencontre ses engagements financiers

1995

- Les opérations commerciales saines, la dette baisse et la rentabilité financière sont de retour

1994 à 2014

- Coopoly retrouve sa vitesse de croisière, le modèle de gestion est sain et Coopoly est maintenant bien capitalisée

2015

- Année difficile pour Coopoly. Le chantier pour la vitrine étudiante provoque une diminution marquée de l'achalandage

2016

- Coopoly espère retrouver sa vitesse de croisière

2017

- Suite à une planification stratégique, un plan d'action a été rédigé. Coopoly diversifiera son offre

2019

- Coopoly est complètement rénovée pour la rentrée d'automne 2019

Mars 2020

- Pandémie mondiale, Coopoly fonctionne au ralenti**

2020-2021

- La pandémie est toujours présente et ses effets affectent l'ensemble des activités de la société de la société. Une année hors normes dans des conditions hors de l'ordinaire.

Mars 2021-2023

- Retour graduel à une vie normale

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Une autre année qui se termine. À la lumière des résultats des trois dernières années, je peux affirmer sans risque de me tromper que Coopoly a trouvé son nouveau rythme de croisière. Ce dernier apporte son lot de défi afin que votre coopérative retrouve le chemin de la rentabilité.

Le conseil d'administration devra, en cette année charnière, s'impliquer activement dans la gestion et le fonctionnement de Coopoly afin de prendre les meilleures décisions pour remettre votre coopérative sur les rails. Un défi de taille certes mais réalisable.

Vous aussi chers membres pouvez faire partie de la solution et aider Coopoly. L'équipe de Coopoly est toujours là disposée à vous offrir un service de qualité. Plus que jamais, votre coopérative a besoin de vous. Peu importe vos besoins, pensez en premier à nous contacter; nous ferons tout en notre possible pour vous donner satisfaction au meilleur prix.

En terminant, je souhaite remercier sincèrement les membres qui nous font confiance, nos partenaires pour leur appui, l'équipe d'employés pour son excellent travail, son dynamisme et son enthousiasme de tous les jours et le conseil d'administration pour sa grande implication et son travail extraordinaire.

Merci!



Yves Daigneault
Directeur général

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres de Coopoly,

L'année 2022-2023 tire maintenant à sa fin. La dernière année a été éprouvante, oui, mais également motivante pour tous, incluant pour la coopérative. Avec le retour en personne, le contact humain, le sourire du monde autour de nous. Cela nous a permis d'aller vers l'avant et de percevoir la lueur d'espoir d'un retour à la normal.

C'est cependant un monde bien particulier dans lequel nous mettons les pieds. La sortie de la pandémie a été suivie d'une crise du logement, puis d'une crise d'inflation et d'une pénurie de main-d'oeuvre. Plus que jamais, nos communautés ont besoin des valeurs fondamentales qui sous-tendent le mouvement coopératif: prise en charge et responsabilité personnelles et mutuelles, démocratie, égalité et solidarité. Ce sont ces valeurs qui vont nous permettre de collectivement naviguer les eaux turbulentes qui se profilent.

Chaque début a une fin, et chaque fin est un commencement. J'en appelle donc à vous tous, en cette année 2023-2024, de prendre à cœur ces valeurs coopératives, d'appuyer le mouvement coopératif québécois dans son ensemble, et de contribuer à bâtir un avenir plus brillant pour nous tous.

Je tiendrais également à remercier les employés de la Coopoly pour leur support cette dernière année. Elle n'aurait pas été possible sans vous.

Vous souhaitant le meilleur,

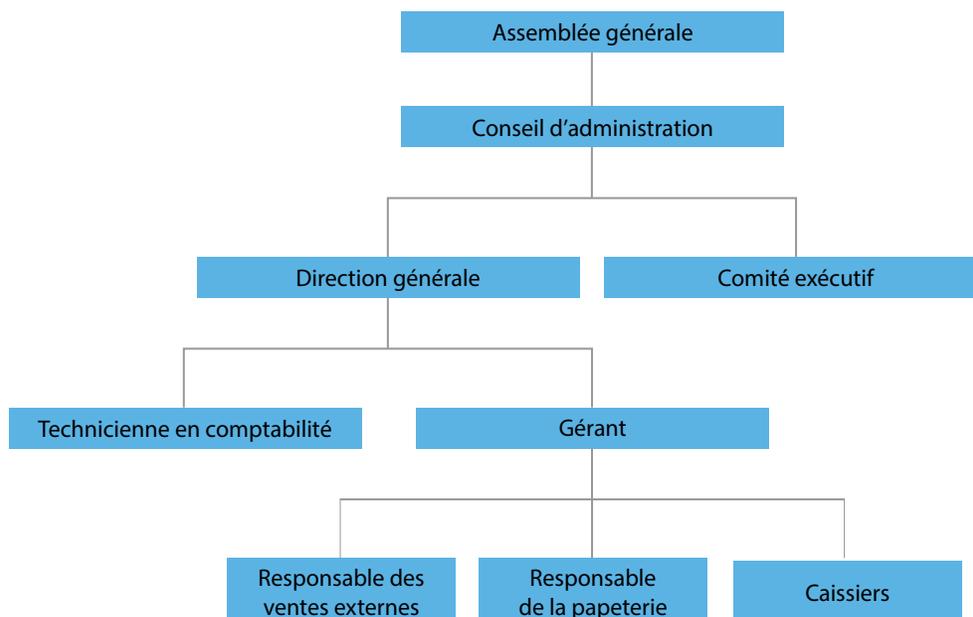
Ahmad Faour

Ahmad Faour
Président
Coopoly

ORGANISATION

Une coopérative est une organisation regroupant des membres ayant des besoins économiques, sociaux ou culturels communs qui, en vue de satisfaire ces besoins, s'associent pour exploiter une entreprise tout en respectant les principes coopératifs.

Une telle organisation possède nécessairement une structure particulière et un fonctionnement différent de l'entreprise privée et ses membres, regroupés en assemblée générale, constituent l'instance supérieure de la coopérative.



Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 17 novembre 2022. Lors de cette réunion, la Coopérative a présenté à ses membres son rapport annuel, ses états financiers et a nommé le vérificateur pour la prochaine année. C'est aussi durant cette assemblée que les membres de la Coopérative ont pu combler les postes disponibles au Conseil d'administration en élisant les membres chargés de les représenter.

Conseil d'administration, comité exécutif, comités de développement

Le conseil d'administration de Coopoly est composé de douze (12) membres élus lors de l'Assemblée générale annuelle. Il a pour mandat de voir aux intérêts des membres et a tous les pouvoirs pour administrer les affaires de la coopérative. Les administrateurs doivent, notamment, fixer les orientations stratégiques de la coopérative et s'assurer les services d'une direction générale adéquate.

Parmi les membres du conseil d'administration, on nomme ensuite un comité exécutif qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le comité exécutif collabore activement avec la direction générale pour mettre en application toutes les politiques de la coopérative.

Conseil d'administration 2022-2023

COMITÉ EXÉCUTIF

Président :
Ahmad Faour
étudiant au cycles
supérieurs

Secrétaire :
Jérôme Collin
représentant du personnel
enseignant

Vice-président :
Siège vacant

Trésorier :
Anthony Bardawil
étudiant au bacc.

ADMINISTRATEURS

Alexandre Warin
étudiant

Antoine Doray
représentant de l'AEP

Richard Labrie
représentant de la
direction de
Polytechnique

Julien Bourque
étudiant

Michel Brunelle
représentant du personnel
de Polytechnique

Mariane Laberge
diplômée

Siège vacant
étudiant 1er cycle

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises.

Plusieurs dossiers y furent abordés, entre autres :

- la stratégie de communication à l'intérieur de l'École Polytechnique
- l'évaluation et l'adoption du budget et des états financiers mensuels
- le développement commercial de Coopoly

COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les membres du conseil d'administration peuvent participer sur une base volontaire aux différents comités de développement. Ces derniers définissent les grandes orientations de votre coopérative. Un autre comité est également mis sur pied pour attribuer les bourses d'implication.

Nouvelles technologies

- Richard Labrie
- Jérôme Collin
- Justin Bernier-Nguyen
- Yves Daigneault

Services

- Yves Daigneault
- Justin Bernier-Nguyen

Communications

- Yves Daigneault
- Justin Bernier-Nguyen

NOTRE ÉQUIPE

Pour assurer la bonne marche des activités quotidiennes de Coopoly, une solide équipe tient le gouvernail de la librairie. La croissance et le développement de la Coopérative ainsi que son implication positive et marquante dans son milieu sont possibles grâce au très grand dynamisme, à l'implication et au professionnalisme de tous les employés. Ces derniers unissent leurs forces pour offrir aux membres un service de qualité. Bravo à toute l'équipe !

L'équipe de Coopoly en 2022-2023

- | | |
|---|------------------|
| • Directeur général | Yves Daigneault |
| • Gérant: | Sébastien Massot |
| • Responsable de papeterie: | Stéphane Lussier |
| • Représentante aux ventes externes
et produits informatiques: | André Daneau |
| • Caissière: | Jeanine Badiane |

Ensemble, le personnel de Coopoly
représente 165 années
d'expérience à votre service.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ET COOPSCO

Mouvement coopératif

Coopoly applique quotidiennement les grands principes coopératifs tels qu'ils ont été actualisés par l'Alliance coopérative internationale en septembre 1995. Ces derniers sont :

- Adhésion volontaire et ouverte à tous
- Pouvoir démocratique exercé par les membres
- Participation économique des membres
- Autonomie et indépendance
- Éducation, formation et information
- Engagement envers la communauté
- Coopération entre les coopératives



CoopSCO

Au total, 90 établissements d'enseignement sont desservis par près de 55 coopératives opérant près de 200 points de vente (100 librairies et 100 en alimentaire) dans le milieu scolaire québécois et ontarien.

En tant que partenaire privilégié des collectivités d'enseignement, COOPSCO contribue à leur développement et au succès de ses membres par sa proximité et son offre complémentaire à leur mission pédagogique.

Ce membership représente une pénétration de marché de 92% dans les universités francophones, plus de 90% des cégeps publics et une présence accrue dans les collèges privés et les écoles secondaires. En effet, plusieurs étudiants de niveau secondaire profitent de l'expertise et du professionnalisme des coopératives par la mise sur pied de comptoir de service ou de cafétéria.

COOPSCO est aussi présent dans un collège anglophone de la région de Montréal et dans une université anglophone de la région de l'Estrie.

Mentionnons aussi que le réseau COOPSCO compte aujourd'hui 18 librairies agréées.

Le réseau COOPSCO rejoint au Québec près de 300 000 étudiants francophones !

Coopoly est membre de la Fédération depuis plusieurs années. L'affiliation à un tel réseau nous permet de bénéficier de nombreux avantages, dont les divers regroupements d'achats, les services de conseillers en gestion, les ententes administratives au sujet notamment des assurances commerciales et collectives, ainsi qu'un plus grand pouvoir d'influence dans les dossiers touchant l'ensemble des coopératives en milieu scolaire et pouvant nous affecter.

ENGAGEMENT DANS LE MILIEU

Une coopérative, c'est plus qu'un magasin ! C'est une organisation qui existe par et pour ses membres, afin de leur rendre les services dont ils ont besoin. C'est aussi une organisation qui s'implique dans sa collectivité, de toutes sortes de façons, afin de redonner à ses membres l'essentiel de ses bénéfices.

En 2022-2023, c'est plus de 134 883 \$ que Coopoly a redonné à sa communauté, par le biais de la ristourne à l'achat, des emplois étudiants et de la publicité et des dons dans la communauté.

Ristourne à l'achat	118 145 \$
Commandites allouées	0 \$
Bourses d'implication	0 \$
Emplois étudiants	14 380 \$
Publicité et promotion dans la communauté	2 358 \$



Ristourne à l'achat

Un des avantages d'être membre d'une coopérative est la ristourne à l'achat, soit l'escompte dont vous bénéficiez sur tous vos achats. Cette année, Coopoly a redistribué en ristourne à l'achat un montant total de 118 145 \$. Ce montant est déterminé par la politique de prix établie par la coopérative. Il est important de souligner que Coopoly a l'une des meilleures politiques de prix du réseau Coopsco et ce, grâce au conseil d'administration qui désire une politique généreuse et compétitive pour la vente des produits et services.

Commandites

Depuis les six dernières années, le chiffre d'affaire de Coopoly ne cesse de diminuer. Cette réalité a eu pour effet que le conseil d'administration a décidé de suspendre pour une période indéterminée l'attribution de commandites. Nous prenons le pari que le retour à une certaine normalité dynamisera les ventes et par la bande le retour des commandites.

Bourses

Pour la même raison que les commandites, Coopoly n'a pas participé à la remise annuelle des bourses.

Emplois étudiants

En plus de son équipe d'employés réguliers, Coopoly embauche chaque année des étudiants pour offrir un meilleur service lors des périodes de pointe et de certains événements spéciaux. Ainsi, en 2022-2023, c'est un peu plus de 14 380 \$ qui a été versé en salaires étudiants ce qui représente une augmentation de 92% par rapport à l'année dernière.

ASSURANCES

Assureurs

Compagnie d'assurance générale (police no. FED0-6425946) **La Souveraine**

Terme

Un an jusqu'au 31 mai 2020

TABLEAU DES GARANTIES

MONTANT DE LA GARANTIE

Risques multiples

• Ensemble des biens incluant les biens confiés, dont l'assuré peut être tenu responsable	830 900 \$
• Période de pointe, augmenté de 75 %	Inclus
• Biens temporairement hors des lieux	50 000 \$
• Biens nouvellement acquis	500 000 \$
• Biens en transport	250 000 \$
• Pertes d'exploitation	Inclus

Responsabilité civiles des entreprises

• Montant par période	1 000 000 \$
• Montant par sinistre	1 000 000 \$
• Responsabilité locative	2 000 000 \$

Responsabilité civile UMBRELLA des entreprises

4 000 000 \$

Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

2 000 000 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative étudiante de Polytechnique (la «coopérative»), qui comprennent le bilan au 31 mai 2023, et les états des résultats, du surplus d'apport, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mai 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



bfr inc.

société de comptables professionnels agréés

Laval, le 20 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A139171

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits (annexe A)	1 243 998	1 225 248
Coût des produits vendus (annexe B)	857 449	859 816
Trop-perçu brut	386 549	365 432
Charges d'exploitation		
Frais directs (annexe C)	300 089	366 333
Frais de vente et d'administration (annexe D)	138 989	147 070
Frais propres au réseau	6 490	7 511
Intérêts et frais bancaires	19 942	24 843
	465 510	545 757
Déficit avant autres éléments	(78 961)	(180 325)
Autres produits (charges)		
Subventions Fonds du livre du Canada	20 403	-
Intérêts	8 629	2 676
Services aux membres	5 338	6 119
Subventions salariales	-	48 612
	34 370	57 407
Déficit	(44 591)	(122 918)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

SURPLUS D'APPORT

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	606 146	592 126
Conversions de parts sociales (note 8)	13 970	14 020
Solde à la fin	620 116	606 146

Les notes font partie intégrante des états financiers.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

RÉSERVE

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	1 243	124 161
Déficit de l'exercice courant	(44 591)	(122 918)
Solde à la fin	(43 348)	1 243

Les notes font partie intégrante des états financiers.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

BILAN

Au 31 mai 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	130 137	176 135
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3) Comptes clients	319 248	250 000
Stocks	21 560	35 404
Frais payés d'avance	143 984	140 208
	3 457	3 634
	618 386	605 381
Placements (note 3) Immobilisations corporelles (note 4) Actifs incorporels (note 5)	50 051	118 886
	116 766	161 089
	18 118	18 334
	803 321	903 690
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	156 993	223 091
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Avoir des membres (note 7)	69 560	73 210
Surplus d'apport	620 116	606 146
Réserve	(43 348)	1 243
	646 328	680 599
	803 321	903 690

Les notes font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ahmad Faour

Ahmad Faour, administrateur

Richard Labrie

Richard Labrie, administrateur

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Déficit	(44 591)	(122 918)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	45 410	49 572
Amortissement des actifs incorporels	216	288
	1 035	(73 058)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 9)	(55 853)	27 223
	(54 818)	(45 835)
Activités d'investissement		
Acquisition de placement	(250 413)	(68 835)
Disposition de placements	250 000	68 424
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 087)	(2 327)
Acquisition d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie	-	(895)
	(1 500)	(3 633)
Activités de financement		
Émissions de parts sociales (note 6)	10 570	12 170
Rachats de parts sociales (note 6)	(250)	(190)
	10 320	11 980
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(45 998)	(37 488)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	176 135	213 623
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	130 137	176 135

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie sont présentés à la note 9.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2023

1. **STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La coopérative a été constituée le 3 octobre 1944 en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec et elle exploite un commerce de vente de livres, de matériel et de fournitures scolaires. Elle porte la bannière Coopsco.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

L'excédent (le déficit) de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur les bénéfiques. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur les bénéfiques payés (recouvrés) seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La coopérative constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Elle constate ses autres produits lorsqu'ils sont gagnés et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement informatique	Dégressif	25 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 25 %.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles, l'actif incorporel à durée de vie définie et les placements sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMPÔTS SUR LES TROP-PERÇUS

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé aux résultats. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des placements.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. PLACEMENTS

	2023	2022
	\$	\$
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
5 parts sociales, votantes	50	50
5 000 parts sociales privilégiées de catégorie "A", non votantes, non participantes, rachetables au montant versé	50 000	50 000
	50 050	50 050
Association coopérative de la collectivité de l'UQAM		
100 parts sociales	500	500
Réduction de valeur	(499)	(499)
	1	1
Solde à reporter	50 051	50 051

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2023

3. PLACEMENTS (suite)

	2023	2022
	\$	\$
Solde reporté	50 051	50 051
Dépôts à terme, portant intérêt au taux de 0,60 % et de 4,25 %, échéant en décembre 2023 et en mars 2024	319 248	318 835
	369 299	368 886
Placements réalisables au cours du prochain exercice	319 248	250 000
	50 051	118 886

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	101 546	98 374	3 172	3 535
Mobilier de bureau	212 387	148 917	63 470	78 716
Améliorations locatives	156 094	105 970	50 124	78 838
	470 027	353 261	116 766	161 089

5. ACTIFS INCORPORELS

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Actif incorporel à durée de vie définie				
Site Web transactionnel	19 829	19 182	647	863
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Logiciels	17 471	-	17 471	17 471
	37 300	19 182	18 118	18 334

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2023

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	123 678	191 335
Salaires et vacances à payer Sommes à remettre à l'État	30 763 2 552	28 923 2 833
	156 993	223 091

7. AVOIR DES MEMBRES

Autorisé :

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$

Nombre illimité de parts privilégiées, selon les modalités à être déterminées par le conseil d'administration

Parts sociales de qualification :

Chaque membre est tenu de souscrire un minimum d'une part sociale payable au moment de son adhésion.

Émis et payé :

	2023	2022
	\$	\$
6 956 (7 321 au 31 mai 2022) parts sociales (note 8)	69 560	73 210



COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

8. VARIATION DE L'AVOIR DES MEMBRES

	2023		2022	
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 321	73 210	7 525	75 250
Émissions	1 057	10 570	1 217	12 170
Rachats	(25)	(250)	(19)	(190)
Conversions	(1 397)	(13 970)	(1 402)	(14 020)
Solde de fin	6 956	69 560	7 321	73 210

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	13 844	6 599
Subventions à recevoir	-	14 814
Stocks	(3 776)	4 576
Frais payés d'avance	177	-
Créditeurs	(66 098)	1 234
	(55 853)	27 223

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

10. ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE ENVERS LA FÉDÉRATION

La coopérative est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire. En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, la coopérative est tenue de

Souscrire annuellement des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée à 0,5 % de son actif au bilan. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut pas être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Par ailleurs, le montant total cumulé de la contribution en capital ne doit pas excéder 5 % de son actif ou 50 000 \$. Le maximum étant atteint, aucune contribution n'est à verser pour l'exercice;

Verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondant à 0,5 % de son chiffre d'affaires annuel cotisable (note 11). Cette quote-part ne peut pas être inférieure à 1 000 \$ ni excéder 23 000 \$. Pour l'exercice, la quote-part à verser est de 6 075 \$ (6 050 \$ en 2022);

Verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondant à 0,1 % de son chiffre d'affaires annuel cotisable (note 11). Cette quote-part ne peut pas excéder 15 000 \$. Pour l'exercice, la quote-part à verser est de 1 215 \$ (1 210 \$ en 2022);

Verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre (note 11). Pour l'exercice, la cotisation à verser est de 2 114 \$ (2 434 \$ en 2022)

Verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information équivalant à 6 \$ pour chaque nouveau membre (note 11). Cette cotisation ne peut pas excéder 30 000 \$. Pour l'exercice, la cotisation à verser est de 6 342 \$ (7 302 \$ en 2022).

11. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'entente avec la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, les informations requises se présentent comme suit :

Le chiffre d'affaires défini par les règlements est de 1 215 059 \$ (1 209 959 \$ en 2022) et exclut les revenus des services de billetterie et de services postaux et les transactions dans le cadre d'une entente d'intercoopération entre les coopératives affiliées;

Le nombre de membres ayant adhéré à la coopérative au cours de l'exercice est de 1 057 (1 217 en 2022).

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

12. OPÉRATIONS AVEC LES MEMB

Au cours de l'exercice, la coopérative estime avoir effectué environ 75 % (78 % en 2022) de ses ventes avec ses membres au sens de l'article 17 du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

13. VENTES DE LIVRES

Tel qu'exigé par le Ministère de la Culture et des Communications et par la Fédération Québécoise des coopératives en Milieu Scolaire (F.Q.C.M.S.), voici le détail du chiffre d'affaires de la coopérative :

	2023	2022
	\$	\$
Ventes de livres :		
Particuliers	634 060	690 219
Institutions	42 862	36 178
Total global des ventes de livres	676 922	726 397
Ventes dans les autres secteurs d'activité	567 076	498 851
	1 243 988	1 225 248

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 mai 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes clients.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La coopérative n'exige généralement pas de caution.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mai 2021

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

	2023	2022
	\$	\$
Annexe A - Produits		
Livres (note 13)	676 922	726 397
Papeterie	396 120	326 773
Matériel informatique	132 967	146 838
Autres	37 989	25 240
	1 243 998	1 225 248
Annexe B - Coût des produits vendus		
Stocks au début de l'exercice	140 208	144 784
Achats	861 225	855 240
	1 001 433	1 000 024
Stocks à la fin de l'exercice	(143 984)	(140 208)
	857 449	859 816
Annexe C - Frais directs		
Salaires et charges sociales	198 193	256 029
Loyer	36 262	36 262
Entretien et réparations de l'équipement informatique	6 907	5 021
Télécommunications	6 292	5 628
Assurances	4 200	3 779
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	2 418	6 253
Services à l'éducation des membres	126	1 000
Taxes et permis	65	2 315
Entretien et réparations du matériel, du mobilier et du local	-	186
Amortissement des immobilisations corporelles	45 410	49 572
Amortissement des actifs incorporels à durée de vie définie	216	288
	300 089	366 333

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mai 2021

	2023	2022
	\$	\$
Annexe D - Frais de vente et d'administration		
Salaires et charges sociales	80 163	119 355
Honoraires professionnels	53 392	18 962
Fournitures de bureau	2 784	3 287
Publicité	2 358	1 316
Frais divers	292	3 651
Frais de formation	-	840
Créances douteuses (recouvrement)	-	(341)
	138 989	147 070



COOPOLY
VOTRE LIBRAIRIE DE GÉNIE

www.coopoly.ca

Polytechnique Montréal
Pavillon principal local C-220
2900 Édouard-Montpetit
Montréal (Québec), H3T 1J4
www.coopoly.ca

